

Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie



La conférence des financeurs en quelques mots



Type : instance



Public cible : Structures s'adressant à des personnes de plus de 60 ans



Territoire d'action : département

Présentation de la structure

Mission : coordonner les actions de prévention de la perte d'autonomie des pers. de plus de 60 ans (coordonner les acteurs et les financement).
→ Objectif : impulser une dynamique, sensibiliser les acteurs

Fonctionnement autour :

- D'une instance plénière présidée par le Conseil Départemental et co-présidée par l'ARS. Ses membres sont tous les acteurs qui gravitent autour de la prévention (CPAM, agence pour l'habitant, agirc arrco, EPCI,...)
- D'une instance technique qui travaille sur le fonctionnement et les attentes pour monter les dossiers

Fonds alloués par la CNSA (2 notifications annuelles) :

- Autres actions de prévention : pour tout public de plus de 60 ans
 - Forfait autonomie : pour les résidences autonomie
- Déploiement : appel à candidature pour tous les acteurs qui interviennent à domicile ou en établissement + ouverture aux actions en lien avec les aidants

6 axes d'intervention :

1. Accès aux aides techniques
2. Actions de prévention dans les résidences autonomie
3. Actions de prévention au domicile
4. Actions de prévention dans les EHPADs
5. Action auprès des proches aidants
6. Actions collectives de prévention

Priorisation d'actions collectives sur 6 fonctions principales :

1. Alimentation
2. Activité physique
3. Santé visuelle
4. Santé auditive
5. Santé mentale
6. Santé cognitive

2026